

Arrêté n° 2024/G-72 établissant la liste des candidats admis à
l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal
de 2^{ème} classe - Session 2024

La Vice-Présidente,

- VU le code général de la fonction publique (liv. III, tit. II, chap.V) ;
VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
VU le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par l'article 10 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
VU l'arrêté n° 2023/G-89 du 20 septembre 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2024.
VU le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 13 juin 2024 ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à l'issue de la session 2024 de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

ALVES	Stéphanie
AUBERT	Elisabeth
BENRABAH	Tsorya
BILGER	Célia
BOSSERT	Séverine
DAVID	Jocelyne
DI-RUZZA	Laurine

DURTSCHER	Laurent
FOUCHER	Katy
GEOFFROY	Laetitia
GUILLAUME	Aurore
RUAUX	Delphine
RUFFENACH	Marta
SICURANZA	Jessica

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion du Bas-Rhin, de Meurthe et Moselle, de Moselle et des Vosges,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 17 juin 2024



Monique MARTIN
Maire-adjointe de Munster

Acte à classer

2024G72

1
En préparation

2
En attente retour
Préfecture

3
> AR reçu <

4
Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-18T13-44-46.00 (MI25 391509)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240617-2024G72-AR (voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2024/G-72 établissant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe - session 2024.

Date de décision : 17/06/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar 2024G72 ex ADJANIM pref.PDF Multicritère : Non

Classer

Annuler

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 18/06/24 à 13:44
Date 18/06/24 à 13:44
Date 18/06/24 à 13:50

Par MAF :HESE Anna Maria
Par MAF :HESE Anna Maria